

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DES
RELATIONS SOCIALES

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 20/3/84 13
DECRET N° 84/260 /MTPS/DETFP/DFP/2102./
Portant intégration et nomination de
Monsieur ANGONA Edouard dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Génie Rural).

LE PREMIER MINISTRE, G. DE
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :
D.C.B.
D.C.F.
/

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21-6-58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 50/90 du 3-3-60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/EP du 9-5-62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/EP du 5-7-62 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/EP du 5-7-62 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/EP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'état ;
(/u le décret n° 63/81/EP-BB du 26-3-63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/EP-BB du 24-2-67 réglementant
la prise d'effet de point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstruc-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5-7-62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret
n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux in-
térêts des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomina-
tion d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 001699/RNTP du 27 Septembre 1983
du Directeur Général de la Régie Nationale des Transports et
des Travaux Publics transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3-3-60 susvisé, Monsieur ANGONGA Edouard, né le 20 Novembre 1952 à Foura, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de l'Equipement Rural, Option : Génie Rural, obtenu à l'Ecole Inter-Etats d'Ingénieur de l'Equipement Rural de GUEGBOUGOU (HAUTE VOLTA) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Génie Rural) et nommé au grade d'Ingénieur du Génie Rural Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSAVILLE, le 20 Mars 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COIBO MATSIOMA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LKOUNDZOU.-

REPLIATIONS :

JORPC
DGTFP/DFP
DFP/BST
D.G.D.
D.C.F.
M.A.D.
DOSSIER
INTERNESE
EGOL/DC

1
3
1
3
1
2
2
1
2./-